



Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 069-200058493-20260204-C_20260204_02-BF



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20260204_02

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame Corinne SUBAĪ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 4 février 2026 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 28 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly à Villeurbanne, allée Assia DJEBAR, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Myriam FONTAINE, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Corinne SUBAĪ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Noëlle MAGAUD (Genay), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-La-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Pierrick JANNIN (Tassin-La-Demi-Lune), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jacques CARTIER (Collonges-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Michel MAZUEL (Fontaines-sur-Saône), Andreu CALVO HUGUET (Francheville), Isabelle FERNANDES (Givors), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Eric RAMOS (Jonage).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération n° C_20231129-04 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C_20231129-05 adoptant la nomenclature M57 en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C_20251203-02 et le Rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 3 décembre 2025 ;

Vu la délibération n° C_20251203-06 adoptant la clôture du budget annexe des Installations Photovoltaïques ;

Vu la maquette budgétaire jointe en annexe, présentant le budget principal par nature ;

La prévision budgétaire 2026 prend en compte toutes les compétences exercées et missions assurées par le SIGERLY, ainsi que, nouveauté, l'activité des installations photovoltaïques,

A noter : Contrairement aux années précédentes, le présent budget est voté sans la reprise des résultats 2025, et sans les restes à réaliser en investissement ; Ces éléments seront pris en compte après le vote du Compte Administratif 2025 (CA).

Compte tenu des orientations et grandes masses financières susmentionnées, le budget primitif s'équilibre à 52,28 M€ en fonctionnement et 43,19 M€ en investissement.

Le budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Le budget principal 2026 se présente comme suit :

1. S'agissant du fonctionnement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

Les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à **52 283 750 €**, et se répartissent en dépenses réelles à **34 763 610,00 €** et en dépenses d'ordre à **17 520 140,00 €**.

Dépenses de Fonctionnement

Libellé	Chap	Total Budget 2025 (€)	Budget Primitif 2026 (€)	Variation 2026-2025 (%)
Charges à caractère général	011	11 674 851,00	10 975 260,00	-5,99
Charges de personnel	012	3 500 000,00	3 470 000,00	-0,86
Atténuations de produits	014	16 830 000,00	16 721 000,00	-0,65
Autres charges de gestion courante	65	869 320,00	1 408 420,00	+62
Charges financières	66	2 272 750,00	2 183 930,00	-3,9
Charges spécifiques	67	5 000,00	5 000,00	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 151 921,00	34 763 610,00	-1,1
Opérations d'ordre entre sections	042	300 000,00	376 700,00	+25,6
Virement à la section d'investissement	023	20 765 414,00	17 143 440,00	-17,4
Total des Dépenses d'ordre		21 065 414,00	17 520 140,00	-16,8
Total des dépenses de la section de fonctionnement		56 217 335,00	52 283 750,00	-7

■ Au chapitre 011 (les Charges à caractère général) : 10 975 260 €

Ce chapitre représente 32 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une variation à la baisse de -5,99 % qui provient essentiellement du poste achat d'Énergie - Électricité (60612) (4,8 M€ inscrit au budget contre 5,4 M€ en 2025).

Figurent à la fois les dépenses liées à la compétence « Éclairage public » à hauteur de 9 005 000,00 € (achat d'énergie 4,8 M€, la maintenance EP 3 405 000,00 € les frais de géoréférencement 150 000 €), celles relatives à l'achat de matériel câblé (650 000 €), en partie remboursé par les opérateurs câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées, et celles relatives aux études énergétiques, pour 350 000 €.

Concernant l'éclairage public, 53 communes ont transféré la compétence « Éclairage public ».

■ Au chapitre 012 (Charge de personnel) : 3 470 000,00 €

La prévision de la masse salariale s'établit pour 2026 à 3 470 000 € soit 10 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

■ Au chapitre 014 (Atténuations de produits) : 16 721 000,00 €

ce chapitre concerne le reversement de l'accise aux communes, il représente 48 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget. Elle est reversée à 99 % Au 1^{er} janvier 2026, 62 communes ont confié la gestion de la taxe au syndicat.

La variation à la baisse (-0,65 %) correspond à la formule de calcul de l'accise, le montant sera confirmé par la DRFIP en 2026.

■ Au chapitres 65 (Autres charges de gestion courante): 1 408 420,00 €

Concernant le chapitre 65, il recouvre les indemnités des élus (60 800 €), les dépenses informatiques en nuage (cloud) pour 185 260 €, les versements aux communes des subventions perçues par le syndicat pour 909 360 € (subventions liées aux programmes Actee, audit effacement, prime Eco chaleur...), les subventions versées aux organismes privés pour 248 000 €, et en prévision les intérêts moratoires pour 5 000 €.

Ce chapitre représente 4 % des dépenses réelles de la section de Fonctionnement.

■ **Au chapitre 66 (Charges financières): 2 183 930,00 €**

Le chapitre 66 comporte les intérêts de la dette SYDER (50 900 €), le remboursement des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 1 983 030 €, et 150 000 € pour les intérêts courus et non échus des emprunts, prévision en baisse de 3,9 % par rapport à 2025.

Ce chapitre représente 6% des dépenses réelles de la section.

■ **Au chapitre 67 (Charges Spécifiques) : 5 000,00 €**

Ce chapitre qui représente moins de 0,01 % des dépenses réelles de fonctionnement regroupe les titres annulés sur exercice antérieur en prévision.

■ **Au chapitre 023 : Le virement de la section d'investissement : 17 143 440,00 €**

Ce virement constitue une partie de l'auto financement brut ; il sert à financer les dépenses d'investissement et vient limiter le recours à l'emprunt.

Ce montant sera réajusté avec le vote du budget supplémentaire 2026, après le vote du compte administratif 2025, et l'affectation des Résultats de fonctionnement 2025.

■ **Au chapitre 042 (Opérations ordres de transfert entre sections) : 376 700,00 €**

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements.

La même somme est inscrite en recette d'investissement au chapitre 040.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 52 283 750,00 €, et se répartissent en recettes réelles à 52 236 040,00 € et en recettes d'ordres à 47 710,00 €.

Recettes de Fonctionnement

Libellé	Chap	Budget 2025 (€)	Budget Primitif 2026 (€)	Variation 2026-2025
Atténuations de charges	013	0,00	0,00	
Produit des services	70	895 000,00	1 035 940,00	+16 %
Impôts et taxes	731	45 325 478,00	43 890 000,00	-3 %
Dotations et participations	74	1 049 657,00	2 041 100,00	+94%
Autres produits de gestion courante	75	4 858 610,63	4 989 000,00	+3 %
Produits financiers	76	300 000,00	255 000,00	-15 %
Produits spécifiques	77	0,00	0,00	
Reprise sur provisions	78	0,00	25 000,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 428 745,63	52 236 040,00	-0,37%
Résultat positif reporté	002	3 758 589,37	Connus après le vote du CA	
Opération ordre entre section	042	30 000,00	47 710,00	
Total des recettes d'ordre de la section de fonctionnement		3 788 589,37	47 710,00	
Total des recettes de la section de fonctionnement		56 217 335,00	52 283 750,00	-7 %

■ **Au chapitre 70 (Produits des services) : 1 035 940,00 €**

Le chapitre comporte l'adhésion des communes aux prestations d'accompagnement et d'expertise de la Direction Accompagnement Transition Énergétique (DATE) pour 510 000 €, les recettes concernant les appuis communs estimées à 45 000 €, les redevances d'occupation des domaines estimées à 95 000 €, le remboursement par les opérateurs numériques 150 000 € ; la production d'électricité des installations Photovoltaïques pour 140 000 €, les frais de maîtrise d'ouvrage des conventions pour 42 940 € et les frais de groupement d'achat gaz et électricité pour 53 000 €.

Ce chapitre est en hausse de +16 % et représente 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

■ **Au chapitre 73 (Impôts et taxes) : 43 890 000,00 €**

Ce chapitre concerne d'une part l'encaissement de l'Accise (TICFE) pour 16,89 M€, comme évoqué plus haut, elle est reversée à 99 % aux communes, et d'autre part la prévision des contributions des communes membres estimée à 27 000 000 € pour 2026.

Les contributions des communes membres constituent comme les années précédentes la principale ressource de fonctionnement.

Le montant des contributions est en légère baisse de 3 %, est la conséquence mécanique de la baisse des coûts du poste achat énergie de l'année 2025.

Ce chapitre représente 84 % des recettes réelles de la section.

■ **Au chapitre 74 (Dotations et Participations) : 2 041 100,00 €**

Ce chapitre enregistre une progression de 94 %, liée à l'augmentation des subventions, à percevoir :

- Le financement européen **ELENA**, destiné à accompagner la transition énergétique du territoire (**537 000 €**) et prenant en charge principalement la masse salariale qui lui est dédiée et la mise en place de la centrale d'achat ;
- Les subventions de la FNCCR– ACTEE (Chêne 2, Chêne 3, Chêne 4) pour un total de 1 062 100 € ;
- La subvention Lumacté de 258 000 € ;
- La subvention de la Métropole prime eco chaleur de 20 000 € ;
- La subvention de l'Ademe BAOBAP pour 10 000 € ;
- La subvention de la Banque des Territoires / SDIE, d'un montant de 104 000 € ;
- La recette de remboursement du dispositif Baty+ pour 50 000 €.

Au total, ce chapitre représente 4 % des recettes réelles de la section.

■ **Au chapitre 75 (Autres Produits de gestion courantes) : 4 989 000 €**

Après les contributions, les redevances de concession constituent une autre source importante de financement. Les ressources de concessions attendues (R1, R2, art. 8) sont de 4 930 000 € pour 2026 ;

54 000 € concernent la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants ;

5 000 € concernent la prévision de la location de la salle de réunion du SIGERLY « Candela ».

Ce chapitre représente 10 % des recettes réelles de la section.

■ **Au chapitre 76 (Produits financiers) : 255 000,00 €**

Cette recette correspond aux remboursements des intérêts de l'opération SWAP sur l'emprunt de 8 M€ contracté en 2022 à taux Euribor 12 mois + marge de 0,33 %.

■ **Au chapitre 78 (reprise sur Provision) : 25 000,00 €**

Cette recette correspond à la reprise de la provision constituée en 2021 suite à la décision de justice en faveur du syndicat.

■ **Au chapitre 002 (Résultat antérieur reporté) : 0 €**

Ce montant sera inscrit avec le vote du budget supplémentaire 2026, après le vote du compte administratif 2025, et l'affectation des Résultats de fonctionnement 2025.

3. S'agissant de l'investissement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

Le budget primitif 2026 s'équilibre en section d'Investissement à 43 196 315,00 € dont 40 348 605,00 € en dépenses réelles et 2 847 710,00 € les dépenses d'ordres ;

Le budget ne tient pas compte des restes à réaliser qui seront repris après le vote du compte administratif 2025, et sans les résultats qui seront repris après l'affectation des résultats 2025 ;

Dépenses d'Investissement

Libellé	Chap	Budget 2025 (€)	Budget Primitif 2026 (€)	Variation 2026-2025 (%)
Subventions d'investissement	13	612 716,63	550 000,00	-10 %
Remboursement d'emprunts	16	12 219 190,00	11 937 740,00	-2 %
Immobilisations incorporelles	20	313 851,56	229 325,00	-27 %
Immobilisations corporelles	21	62 348,13	114 200,00	+83 %
Immobilisations en cours	23	34 394 869,05	26 102 000,00	-24,1 %
Participations et créances rattachées	26	1 000,00	1 000,00	0 %
Autres immobilisations financières	27	1 503 701,00	1 114 000,00	-25,9 %
Opérations pour le compte de tiers	4581	364 528,52	300 340,00	-18 %
Total des dépenses réelles		49 472 204,89	40 348 605,00	-18 %
Opérations patrimoniales	041	2 800 000,00	2 800 000,00	
Opération ordre entre section	040	30 000,00	47 710,00	
Résultat	002	12 028 034,73	Connus après le vote du CA	
Total des dépenses de la section d'Investissement		64 330 239,62	43 196 315,00	-33 %

■ **Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 550 000,00 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie (CEE) qui ont été déposés par le SIGERLy pour leur compte.

Ce chapitre représente 1,36 % des dépenses réelles d'investissement.

■ **Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 11 937 740,00 €**

Le remboursement en capital des emprunts contractés par le SIGERLy pour 2026 est de 10 680 780,00 €, le remboursement de la dette SYDER s'élève à 1 252 960 €, et 4 000 € sont prévus pour le remboursement des cautions reçues lors des locations de la salle de réunion « Candela ».

Ce chapitre représente 29,5 % des dépenses réelles d'investissement.

■ **Au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 229 325,00 €**

Ce chapitre concerne les immobilisations incorporelles, l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail ainsi que les frais d'études.

Pour 2026 sont prévus 205 400 € pour l'acquisition de logiciels métiers propres aux compétences techniques du SIGERLy (gestion des affaires, nouveau logiciel de gestion Financière), et la mise à jour des licences serveur.

13 925 € concernent le PCRS participation du SIGERLy en lien avec la Métropole, et 10 000 € sont prévus pour les frais de maîtrise d'œuvre non suivis de travaux.

Ce chapitre représente 0,57% des dépenses réelles d'investissement.

■ **Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 114 200,00 €**

Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers de bureau et véhicules de transport (46 200 €), l'achat de matériels informatiques et téléphonie (14 900,00 €), et l'achat de matériels et outillages CEP, et EP-DCR pour 14 000 €.

39 100 € pour les dépenses sur les installations photovoltaïques.

Ce chapitre représente 0,28% des dépenses réelles d'investissement.

■ **Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 26 102 000,00 €**

Les demandes de travaux des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public constituent la principale dépense d'investissement.

Ce chapitre représente 65 % des dépenses réelles d'investissement.

Pour 2026, le montant prévisionnel au stade du budget primitif est de 26,1 M€. Cette prévision sera ajustée tout au long du cycle budgétaire (BS, DM).

La variation à la baisse de 25 % par rapport à 2025 s'explique par le fait qu'à ce stade du budget primitif **les restes à réaliser** de l'exercice 2025 ne sont pas encore repris.

■ **Au chapitre 26 (Participations et créances rattachées) : 1 000,00 €**

■ **Au chapitre 27 (Autres Immobilisations financières) : 1 114 000,00 €**

4 000,00 € concernent l'ajustement du dépôt de garantie à verser pour les locaux Organdi et 1 110 000 M€ concernent le reversement aux communes dans le cadre du financement des avances remboursables.

Ce chapitre représente 3 % des dépenses réelles d'investissement.

■ **Au chapitre 4581 (opérations pour le compte de Tiers) : 300 340,00 €**

Ce chapitre concerne des régularisations sur les opérations pour compte de tiers suivantes :

4581111	Tassin la Demi-Lune	Chemin du Moulin	7 400,00 €
4581115	Millery	Eco quartier	250 000 €
458195	St Genis-Laval	Vallon des Hôpitaux	42 940 €

Les autres opérations pour compte de tiers, déjà en cours, seront reprises avec les RAR après le vote du CA2025.

Ce chapitre représente 1 % des dépenses réelles d'investissement.

■ **Au chapitre 040 (Opérations ordres entre section) : 47 710,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des subventions, une recette équivalente est inscrite en recette de fonctionnement chapitre 042.

■ **Au chapitre 041 (Opérations Patrimoniales) : 2 800 000,00 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre de la TVA Enedis, et aussi des avances accordées aux fournisseurs.

Une recette équivalente est inscrite en recette d'investissement.

■ **Au chapitre 001 (Solde d'exécution négatif reporté) : 0 €**

Ce montant sera inscrit dès le vote du compte administratif 2025 avec la délibération sur l'affectation des résultats 2025 courant 2026.

4. S'agissant de l'investissement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

Recettes d'Investissement

Libellé	Chap.	Budget Primitif 2025 (€)	Total Budget 2026 (€)	Variation 2026-2025 (%)
Dotations, fonds divers et réserves	10	2 600 000,00	2 900 000,00	+12 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	13 716 026,70	Après le vote du CA	
Subvention d'Investissement	13	1 671 004,60	600 000,00	-64 %
Emprunts et dettes	16	20 317 942,00	18 057 775,00	-11 %
Autres immobilisations financières	27	1 189 992,32	1 053 000,00	-12 %
Produits des cessions	024	8 000,00	8 000,00	0 %
Opérations pour le compte de tiers	4582	961 860,00	257 400,00	-73 %
Total des recettes réelles		40 464 825,62	22 876 175,00	-43 %
Opération ordre transfert entre section	040	300 000,00	376 700,00	+26 %
Opérations patrimoniales	041	2 800 000,00	2 800 000,00	+0 %
Virement de la section de fonctionnement	021	20 765 414,00	17 143 440,00	-17 %
Total des recettes de la section d'Investissement		64 330 239,62	43 196 315,00	-33 %

■ **Au chapitre 10 (Dotations et fonds divers) : 2 900 000,00 €**

2 900 000 € sont inscrits pour 2026 au titre du FCTVA qui finance les investissements réalisés par le syndicat hors mandat de maîtrise d'ouvrage, hors TVA Enedis et hors travaux Métropole de Lyon (réfection de voirie).

■ **Au chapitre 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €**

Ce montant sera inscrit après le vote du compte administratif 2025 consécutif à l'affectation des résultats 2025.

■ **Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 600 000,00 €**

Ce chapitre comporte la vente des Certificats d'économies d'énergie pour 250 000 €, le versement par les communes de fonds de concours pour le financement « hors contributions » des travaux de réseaux et d'éclairage public à hauteur de 350 000 €. Cette

prévision sera réajustée toute l'année, en fonction du souhait des communes de financer leurs travaux par fonds de concours.

■ **Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 18 057 775,00 €**

Le montant d'emprunt estimé pour 2026, s'élève à 18M€, il a été calibré en prenant compte les travaux inscrits en Crédit de paiement des Autorisations de Programmes 2023, 2024 ,2025 et 2026, et du projet d'ingénierie technique et financière.

Ce chapitre est en baisse de 11 %, le syndicat ajuste sa consultation bancaire au plus près de l'avancement réel des travaux,

■ **Au chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : 1 053 000,00 €**

Ce chapitre concerne l'encaissement de la TVA par Enedis, elle correspond à un transfert de droit qui s'opère entre le concessionnaire (Enedis) et le concédant. Ainsi le SIGERLy récupère 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques ; sont inscrits cette année 1 000 000 €.

53 000 € correspondent aux premiers remboursements par quinzième des avances remboursables.

■ **Au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) : 8 000,00 €**

Courant 2026 est programmée la vente de 2 véhicules de service.

■ **Au chapitre 4582 (Opérations pour le compte de Tiers) : 257 400,00 €**

Ce chapitre concerne les recettes concernant les opérations pour le compte de tiers :

4582111	Tassin la Demi-lune	Chemin du Moulin	7 400,00 €
4582115	Millery	Eco quartier	250 000 €

Les recettes d'ordre d'investissement d'un montant total de 20 320 140,00 € relèvent de trois chapitres :

Le chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 17 143 440,00 €

Opérations d'Ordre de transfert entres sections (chapitre 040) : 376 700,00 €

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations, la contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 2 800 000,00 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

VOTE les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.